



MAIRIE DE FONTAINE

1, Place de Turenne

90150 FONTAINE

☎ 03.84.23.80.12

Site internet : fontaine.fr

✉ fontaine.mairie@wanadoo.fr

Le Maire de la Commune

à

M. le Préfet du Territoire de Belfort
1 rue Bartholdi
90000 Belfort

Fontaine, le 10 Décembre 2019

Objet : Enquête publique unique – ICPE – PC n°09004719A0005
Projet de plate-forme logistrielle – VAILOG – ZAC Aéroparc

Monsieur le Préfet,

La SCI VAILOG France envisage la construction d'une plate-forme logistrielle dans la ZAC de l'Aéroparc sur la commune de Fontaine. Pour ce faire, elle a déposé, le 31 octobre 2019, en mairie de Fontaine, un dossier de permis de construire.

Ce projet, créant une surface de planche supérieure ou égale à 40 000 m², est soumis automatiquement à évaluation environnementale. De fait, la délivrance du permis de construire doit être précédée d'une enquête publique régie par les articles R123-1 et suivants du code de l'environnement.

Par ailleurs, cette plate-forme constitue une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'autorisation entrant également dans le champ des dossiers soumis à enquête publique.

Aussi, conformément aux articles R423-57 du code de l'urbanisme et L181-10 du code de l'environnement, le projet étant soumis à la réalisation de plusieurs enquêtes publiques, il est possible de procéder à une enquête publique unique.

Dans ce cas, celle-ci est organisée par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale, à savoir M. le Préfet du Territoire de Belfort.

Aussi, je vous informe que je ne m'oppose pas à l'organisation par vos services de cette enquête publique unique.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,




Pierre FIETIER